

Auplata franchit de nouvelles étapes majeures pour l'industrialisation de l'exploitation aurifère en Guyane française dans le respect de la réglementation environnementale et sociétale

Depuis plusieurs années, **Auplata (Euronext Growth - FR0010397760 - ALAUP)**, 1^{er} producteur d'or français coté en Bourse, s'est engagé dans une démarche volontaire de respect de l'environnement et des enjeux sociétaux liés à l'exploitation aurifère, s'inscrivant pleinement dans le développement durable de la biodiversité. A ce titre, Auplata a été un partenaire majeur du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique pour l'élaboration du projet de la « Mine responsable » définie dans la Stratégie Nationale pour la Transition Ecologique et le Développement Durable (SNTEDD) 2015- 2020.

En outre, la société détient également une participation majoritaire dans la société Verdal Reforestation, dédiée à la réhabilitation et la revégétalisation des sites miniers exploités.

Fort de cet engagement, Auplata annonce avoir franchi deux nouvelles étapes majeures pour le développement industriel de la mine en Guyane française.

AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS POUR LA FUTURE USINE DE DIEU MERCI

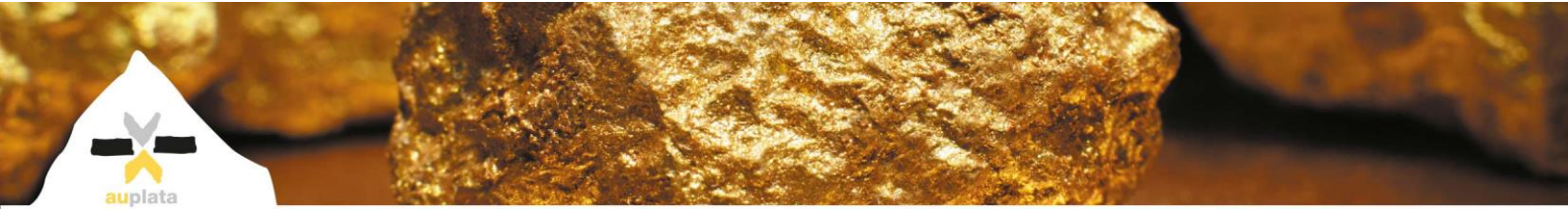
A l'issue de la réunion du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 5 juillet 2017, qui s'est conclu par une décision favorable à l'unanimité, Monsieur le Préfet de Guyane a signé, le 20 juillet 2017, l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture des travaux miniers pour l'alimentation de la future usine de cyanuration de Dieu Merci, ultime étape réglementaire dans le cadre de ce projet.

Sur la base du planning de construction de l'usine convenu avec la société d'ingénierie minière SGS Bateman ([lire le communiqué de presse du 29 juin 2017](#)), tous les voyants sont désormais au vert pour une livraison de l'usine au cours du 1^{er} trimestre 2018 et un début de production au 1^{er} semestre 2018.

AUTORISATION ICPE POUR LA MINE DE YAOU

Le dossier d'autorisation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) de la future usine de cyanuration de Yaou, jugé recevable par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guyane et après consultation de l'Autorité Environnementale n'entraînant pas de modification majeure, a été déposé officiellement à la DEAL pour saisine du Tribunal administratif de Guyane en vue de la nomination d'un Commissaire Enquêteur et du début de l'Enquête publique à la fin du mois d'août 2017.

En fonction de l'évolution de l'Enquête publique, Auplata envisage de lancer une commande conditionnelle à son partenaire local afin que les travaux de terrassement et de génie civil puissent être réalisés dès cette saison sèche (entre août et décembre). Sous réserve de l'obtention de l'autorisation ICPE et sur la base du calendrier de construction estimé, Auplata estime pouvoir envisager un début de production d'or à partir de cette unité industrielle de Yaou au 1^{er} semestre 2019.



Auplata en bref

Basé en Guyane française, Auplata est le 1^{er} producteur d'or français coté en Bourse. La société dispose de plus de 700 km² de permis et titres miniers en Guyane française. Auplata mène une stratégie industrielle et financière novatrice de mise en valeur des ressources aurifères gyanaises avec une forte implication des acteurs locaux. L'objectif de la société est ainsi de proposer une exploitation durable pour l'industrie minière gyanaise.

Auplata est également actionnaire de la société minière ivoirienne OMCI, détentrice de deux projets miniers en Côte d'Ivoire.

Le capital social d'Auplata est composé de 73 327 882 actions cotées sur le marché Euronext Growth à Paris (Euronext).
ISIN : FR0010397760 – ALAUP ; ICB : 1777 – Gold Mining.

Pour plus d'information sur la société Auplata : www.auplata.fr.

Contacts

ACTUS FINANCE

Mathieu Omnes
Nicolas Bouchez

Relations investisseurs
Relations presse

momnes@actus.fr
nbouchez@actus.fr

01 53 67 36 92
01 53 67 36 74

